



VILLE
DU PUY EN
VELAY

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL_2023_0099-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 05 juillet 2023**

Délibération n° 8

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 29 juin 2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
11/07/2023

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Concession cœur de Ville : avenant n°7
----------------	--

Rapporteur : Ginette VINCENT

Par Délibération du 14 juin 2017 la collectivité a confié à la Société Publique Locale du Velay (SPL) un contrat de concession d'aménagement.

Cette concession centre-ville porte principalement sur le recyclage immobilier d'immeubles expropriés dans le cadre des procédures d'ORI et de RHI, la conduite d'études pré-opérationnelles sur 2 îlots dégradés, la réalisation des études préalables et l'aménagement de la place du Marché Couvert.

Par délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2022, la collectivité a validé l'avenant n°6 permettant d'intégrer différentes évolutions (évolution du coût des travaux sur l'ORI sise 34-36 Rue Pannessac, l'intégration de l'immeuble sis 10 rue Dolaizon, l'accord de la subvention fonds friche et la réduction de la participation de la Ville sur l'opération de la place du Marché Couvert) conduisant à une modification du bilan financier de l'opération.

Délibération n°8 du mercredi 05 juillet 2023

Il convient de conclure un nouvel avenant à ce contrat de concession :

- L'immeuble sis 9 rue Grangevieille (acquis par la SEMI centre-ville devant être clôturée en 2025) générant une augmentation du poste foncier de + 74 089 €.
- L'actualisation des coûts travaux de + 54 669 € (intégration des conventions Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) et Orange pour l'enfouissement des réseaux de la place du Marché Couvert et réévaluation des coûts travaux de l'ORI 7 rue Saint-Jacques et de la RHI rue du Collège).
- Réévaluation des coûts de maîtrise d'œuvre tenant compte des marchés notifiés + 48 963 €.
- L'actualisation des frais d'impôts et taxes + 48 337 €.
- L'actualisation des frais financiers + 24 353 €.
- L'augmentation de la rémunération de la SPL au regard de l'augmentation des coûts travaux et acquisition + 30 496 €.
- La réévaluation des recettes de cession + 123 250 €.
- Une possible augmentation de la subvention ANAH sur le 22 rue du Collège dans le cadre d'un nouveau dépôt de dossier intégrant l'immeuble 20 rue du Collège + 40 000 €.
- une augmentation de la participation de la Ville de + 140 000 €.

Cet avenant n°7 intègre également une prolongation de la durée de la concession pour prendre en compte le temps de commercialisation des immeubles sous procédures ORI et RHI et la clôture administrative de la concession, soit jusqu'en 2028.

Le nouveau bilan ci-dessous présente les évolutions entre l'avenant n°6 et le projet d'avenant n°7 :

BILAN DE LA CONCESSION	Avenant 6	Avenant 7	évolution avenant n°6 / avenant n°7
DÉPENSES HT	6 995 341 €	7 236 576,68 €	241 235,68 €
RECETTES HT	6 995 343 €	7 315 238,58 €	319 895,58 €
dont Valorisation	1 029 050 €	1 152 300,00 €	123 250,00 €
dont subventions (ANAH, ANRU, DSIL, Région, fonds friches)	2 710 900 €	2 750 899,60 €	40 000,00 €
dont participation concédant	3 163 628 €	3 303 637,00 €	140 009,00 €
Dont autres (produits divers et financiers)	91 765 €	108 401,98 €	16 636,98 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 21/06/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le nouveau bilan de la concession d'aménagement de renouvellement urbain centre-ville du Puy tel qu'il ressort à l'avenant n°7 annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 au contrat de concession joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 5 juillet 2023,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-e

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 05 juillet 2023
ID : 043-214301574-20230707-DEL_2023_0099-DE

